ORGANISATION ET ÉQUIPEMENT – 1945-1968

1. La Force de réserve (qui a remplacé l'ancienne Milice active non permanente) est aussi restructurée dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et l'élément artillerie est autorisé dans six divisions et troupes de corps. Il en résulte six quartiers généraux divisionnaires, ARC, huit régiments moyens, 20 régiments d'artillerie de campagne, huit régiments antichar, neuf régiments HAA, 18 régiments AAL, cinq régiments côtiers, deux régiments de topographie et neuf salles des opérations antiaériennes.

2. Cette structure persiste jusqu'en 1954 avant qu'une seconde réorganisation de la Force de réserve ne réduise sensiblement les effectifs de l'artillerie. Ainsi, l'artillerie antichar cesse d'exister, et l'artillerie de la Milice comprend dorénavant 21 régiments d'artillerie de campagne, six régiments moyens, trois batteries moyennes autonomes, neuf régiments HAA, deux batteries de défense portuaire, un régiment de repérage et une batterie de conduite de tir antiaérien. Une dizaine d'années passeront avant que les éléments de l'artillerie de la Milice subissent des changements majeurs.

3. Dans la Force régulière à la fin de 1954, la démarche appuyant une organisation d'artillerie divisionnaire, en plus des quatre régiments RCHA, inclut la formation d'un QG divisionnaire, ARC, du 1er Régiment AAL, de la 1re Batterie de repérage et de l'escadrille d'Op aérienne n° 1. Dans le secteur antiaérien, les systèmes de missiles sont en train d'être mis au point et la vitesse croissante des aéronefs semble signifier que l'arme antiaérienne devient de moins en moins utile.

4. Au début des années cinquante, chacun des quatre régiments de la Force régulière est doté d'une quatrième batterie armée de mortiers de 4,2 po. Au 1 RCHA, cette batterie est désignée Batterie légère (Para), et plus tard, Batterie Z. Au milieu de la décennie, les régiments du RCHA retournent leurs pièces de 25 lb en échange de l'obusier tracté C1 de 105 mm, et remplacent en 1958 le mortier de 4,2 po des batteries légères par des obusiers tractés moyens M114 de 155 mm. Les régiments de la Milice remplacent leurs pièces de 25 lb par les nouveaux obusiers de 105 mm à mesure qu'ils sont produits. En 1968, le 1 RCHA remplace ses canons tractés par des obusiers automoteurs M109A1 de 155 mm.

5. Le 1er Régiment antiaérien léger, ARC est formé en octobre 1953. Il comprend un QG et les 2e et 3e Batteries AAL, et se trouve à l'E/ARC (antiaérienne) à Picton, en Ontario. La batterie restante, la 4e Batterie AAL, est à Esquimalt. Au début, le régiment est équipé de Bofors de 40 mm, mais il les remplace en 1955 par des canons de 90 mm et du matériel de conduite de tir M33C. Les effectifs de la 4e Batterie AAL à Esquimalt sont réduits à zéro en 1957. Le reste du régiment continue à fonctionner pendant encore trois ans au cours desquels il contribue à instruire les artilleurs antiaériens de la Milice.

6. L'évolution de la politique de défense entraîne la dissolution du 1er Régiment AAL en septembre 1960. La majorité de son personnel forme deux nouvelles unités, la 1re et la 2e Batterie de missiles surface-surface (MSS), ARC, à Hemer, en Allemagne (avec le 4 GBIC) et à Shilo respectivement. Chaque batterie est équipée de quatre lance-missiles Honest John de 762 mm. Le Honest John est une arme tactique capable d'emporter une ogive nucléaire d'un (1) kilotonne sur une distance de 40 km. Ainsi commence le rôle nucléaire de l'ARC. Le rôle de la 2e Batterie MSS est d'entraîner les remplaçants et les renforts pour la 1re Batterie. Les batteries MSS resteront en service jusqu'en 1970, année où le Groupe brigade canadien de l'OTAN voit son rôle réduit en importance.

7. La formation en 1954 de la 1re Batterie divisionnaire de repérage à Shilo marque la réapparition d'une unité de repérage dans l'ordre de bataille de la Force régulière, après neuf ans d'absence. Après

une courte, mais fructueuse existence, pendant laquelle elle joue un rôle actif dans de nombreux exercices, la batterie succombe à une réorganisation générale de l'artillerie d'appui rapproché. Parmi les changements apportés, les unités de repérage sont décentralisées au niveau du groupe-brigade et chaque RCHA au Canada est doté d'une batterie de repérage régimentaire faisant partie d'une « organisation de 5 batteries ». Le 30 avril 1958, l'effectif de la 1re Batterie divisionnaire de repérage est réduit à zéro. Elle est brièvement rétablie en 1965 et sa troupe de radar est équipée du nouveau radar antimortiers AN/MPQ/501. Au même moment, les batteries de repérage du RCHA et de la Milice disparaissent. La batterie rétablie se trouve à Winnipeg, où elle effectue des essais de drones et de repérage par le son avec le Conseil national de recherches du Canada. Une fois les essais terminés en 1968, son effectif est encore une fois réduit à zéro.

8. L'ordre de bataille de la 1re Artillerie divisionnaire, formée en 1953, est complété cette année-là par la première escadrille d'Op aérienne en temps de paix du Canada. L'escadrille d'Op aérienne no 1 est formée à Petawawa en 1953, suivie de l'escadrille d'Op aérienne no 2 à Shilo en 1954. Au début, les escadrilles sont dotées de l'aéronef de guerre britannique Auster Mark VI, puis vers la fin de 1954, elles sont rééquipées du Cessna L-19 construit par les É.-U. Des officiers d'artillerie de campagne suivent des cours de pilotage à l'aéro-club de Brandon. Ils poursuivent ensuite une formation avancée à l'école de pilotage d'aéronefs légers à Rivers, au Manitoba. Leur mission est l'observation, la photographie, la liaison et la reconnaissance aérienne à l'appui de l'artillerie. En 1960, on ajoute des troupes d'observation aérienne aux quatre RCHA (Gagetown, Petawawa, Shilo et Fort Prince of Wales, en Allemagne) et l'effectif des deux premières escadrilles est réduit à zéro. Les nouvelles troupes d'OP aérienne servent sous le contrôle régimentaire jusqu'à ce qu'elles soient équipées de l'hélicoptère Kiowa en 1970-1971 et ultérieurement annexées aux escadrons d'hélicoptères du Commandement aérien.

9. Le 1er février 1968, les trois armées du Canada cessent d'exister comme entités séparées. Dans le cadre de l'unification, elles sont fusionnées en ce qu'on appelle les Forces armées canadiennes. Ce changement réduit sévèrement les effectifs de la Milice. De nombreuses unités d'artillerie de la Force de réserve sont converties soit en régiments d'artillerie de campagne, en batteries autonomes, en d'autres armes, ou retirées de l'ordre de bataille.